



- 5 NOV. 2015

DSE - SG
Case postale 3962
1211 Genève 3

Me Christian Bruchez
Rue Verdaine 12
Case postale 3647
1211 Genève 3

Genève, le 3 novembre 2015

Préavis de grève pour le 10 novembre 2015 - Service minimum de la police et de l'OCD

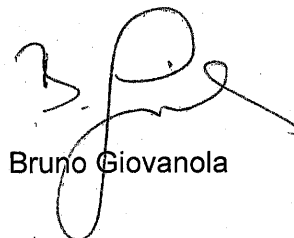
Maître,

J'accuse réception, pour le département de la sécurité et de l'économie (DSE), de votre courrier du 30 octobre 2015 adressé à la gendarmerie, à la police judiciaire et à l'office cantonal de la détention (OCD) concernant l'objet visé en titre.

Nous déplorons vivement l'approche syndicale consistant à s'adresser à l'employeur par l'intermédiaire d'un avocat et à prétendre lui imposer un délai de réponse. Le département juge ce type de pression totalement inacceptable et laissera la police et l'OCD informer le personnel des contours du service minimum dans le délai qu'ils jugeront utile.

Sur le fond, il incombe aux hiérarchies des deux entités de fixer le périmètre de ce service minimum sur la base de critères objectifs, afin de respecter la mission sécuritaire dont elles sont investies. Il s'agit de décisions opérationnelles qui ne concernent pas les syndicats et n'ont pas à être négociées. Selon les spécificités de certains secteurs, et si les besoins du service le justifient, les directions se réservent bien entendu la possibilité de consulter le personnel mais les décisions finales leur appartiennent, sous réserve, in fine, de celle du chef de département.

Vous remerciant d'en prendre bonne note, je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Giovanola